



Institut de Management Public
et Gouvernance Territoriale
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2024

Aix-Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 campus aux standards internationaux.

Sa fondation universitaire A*Midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche, 20 instituts et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que pour son rôle moteur en matière d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire.

Largement ouverte sur le Monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômés en partenariat international), elle est cheffe de file de l'université civique européenne CIVIS aux côtés de ses 10 partenaires européens contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage est pour nous une ressource essentielle afin de :

- | *soutenir l'excellence de la formation et de la recherche ;*
- | *améliorer la qualité et contribuer à la professionnalisation de nos formations ;*
- | *favoriser l'innovation pédagogique ;*
- | *promouvoir l'égalité des chances et la mobilité de nos étudiants ;*
- | *permettre d'améliorer les conditions d'études et de vie de nos étudiants.*

Également, l'objectif est de faire participer les entreprises/administrations à la formation de leurs futurs collaborateurs

Qu'en faisons-nous ?

Chaque année, le versement de votre taxe nous permet :

- | *L'engagement de dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en œuvre de nouvelles formations,*
- | *La recherche permanente de professionnels-enseignants de haut niveau,*
- | *L'équipement mobilier, matériels numériques, sons et vidéo,*
- | *L'achat de documentation,*
- | *La traduction de conférences internationales par des traducteurs professionnels.*

Notre volonté commune est finalement d'accompagner l'insertion de nos étudiants, développer le savoir-faire de vos salariés et intensifier nos partenariats.

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

**En 2023, le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage a changé.
L'URSSAF est chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.**

**En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2024
à l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale
d'Aix-Marseille Université via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Calendrier 2024 :

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2024 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2023 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril 2024.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le
5 mai 2024 pour les entreprises de +50 salariés
et le
15 mai 2024 pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix-Marseille Université,
du 27 mai au 4 octobre 2024,
via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations,
<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>
à l'aide de vos identifiants SOLTEA.

INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Code UAI :

0133794D

**3 - Un déroulé des formations éligibles de l'institut de management public et
gouvernance territoriale est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser
à une formation particulière. Vous pouvez également consulter la liste des
formations éligibles d'AMU sur la page web taxe d'apprentissage d'AMU :**
<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

L'institut en chiffres

800 étudiants / an
sur Aix-en-Provence et Marseille
dont

300 apprentis/an

20 programmes de formation
dont 11 en alternance de la Licence au Doctorat

18 enseignants-chercheurs

150 intervenants professionnels

1 laboratoire de recherche : le CERGAM

2 chaires universitaires hébergées :
la Chaire Attractivité et nouveau marketing territorial
et la Chaire Organisation et Territoires des Arts, de la
Culture et de la Création

Créé en 1996, l'institut de management public et gouvernance territoriale (IMP GT) est la seule unité de formation et de recherche en management public en France. L'IMP GT au sein d'Aix-Marseille Université forme les futurs managers au service de la performance des systèmes publics et privés liés à l'intérêt général et ce autour de 4 grands axes en lien avec la formation, la recherche et les partenariats professionnels. Il s'agit de l'attractivité territoriale, du management de la culture, du management médico-social et du management de la qualité et gestion des risques sociétaux. Orienté sur une approche pluridisciplinaire (droit, économie, gestion), élargie aux sciences sociales et appliquée au secteur non marchand, l'offre de formation, confortée par une recherche dynamique en management public, est ouverte aux étudiants en formations initiale et continue. Elle s'étend de la licence d'administration publique parcours management public, à différents masters professionnels couvrant plusieurs champs de spécialisation (administrations, collectivités territoriales, culture, santé, développement durable, qualité, marketing/ communication territoriale) ainsi qu'au master recherche pouvant déboucher sur le doctorat en sciences de gestion.

Ils nous font confiance !



IMP GT : 21-23 rue Gaston Saporta - 13625 Aix-en-Provence
Contact : Guillaume GREGOIRE - +33 (0)4 13 94 21 64 - guillaume.gregoire@univ-amu.fr

impgt.univ-amu.fr